

HONNÊTETÉ ACADÉMIQUE



Plagier

*C'est voler les mots, les idées ou les statistiques d'une autre personne en les faisant passer pour les vôtres. La traduction partielle ou totale des textes d'autrui constitue une forme de plagiat si la source n'est pas indiquée. (Extrait du document *Attention au plagiat, c'est facile, c'est tentant... mais ça peut coûter cher*, Université d'Ottawa).*

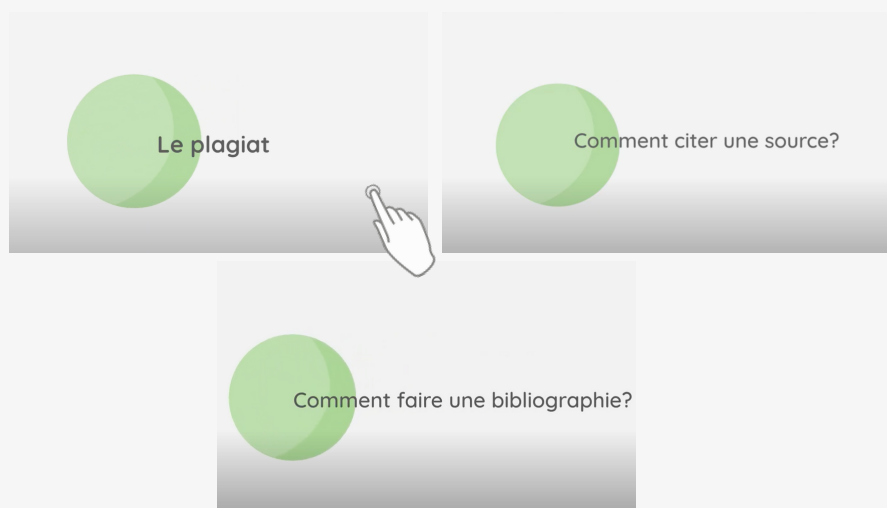
Tricher

*C'est soumettre un travail provenant d'une autre personne ou d'une autre source, comme étant le sien. Ceci comprend solliciter des réponses par courriel ou avoir des discussions inappropriées entre élèves. (Traduction libre du document *Academic Integrity - Florida Virtual School*).*



L'élève doit comprendre que le plagiat et la tricherie ne seront pas tolérés. Les travaux qu'il soumet doivent être les siens (Faire croître le succès, p. 53).

Comment demeurer intègre: conseils pour les élèves



INTERVENTION - COURS EN LIGNE DU CAVLFO

PREMIÈRE INFRACTION

→ Suite à une consultation avec la direction, l'EEL informe l'élève, le parent et la personne responsable de son encadrement local que celui-ci a plagié ou triché. De plus, il ou elle en informe l'équipe de la réussite du CAVLFO.

→ Suite à une réflexion sur les principes d'honnêteté académique, l'EEL invite l'élève à refaire la même tâche d'évaluation ou une tâche différente, sans plagier ou tricher, en précisant la nouvelle date de remise.

DEUXIÈME INFRACTION PAR LE MÊME ÉLÈVE

→ L'EEL informe un membre de l'équipe de la direction du CAVLFO et la personne responsable de l'encadrement local de l'élève.

→ La direction du CAVLFO informe la direction de l'école d'attache de l'élève. Elles déterminent ensemble qui communiquera avec les parents, tuteurs ou tuteurs de l'élève et qui convoquera les différents intervenants pour discuter, entre autres, de l'engagement de l'élève, de son intention de demeurer inscrit dans son cours et de son plan pour le réussir. Une note de 0% sera attribuée à cette tâche sommative.